



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Sud Canigó Sports et Pleine Nature à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 23 janvier 2026.

Etaient présents (25) :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Marie COSTA, Michelle DUNYACH, MM Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, Anne-Marie GRAVE, MM Jean-Marie CORCOY, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : M. Richard MIRALLES suppléant de M. Michel GARRIGUE.
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : M. Jean-Marie GOURGUES.
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON, MM Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, M. Yves BENASSIS.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLA.
- Conseiller de Taulis : -

Absents excusés (4) MMES Martine BONASTRE, Jocelyne RIBUIGENT, Magali YOVANOVITH, M. René ALA,

Pouvoirs (6) : MMES Simone BERIO (procuration à Frédéric DEPERROIS), Danielle HERBAIN (procuration à Marie COSTA), Martine MAUGUIN (procuration à Guy METIVIER), MM Louis CASEILLES (procuration à Marie-Madeleine SAN JUAN), Richard COLL (procuration à Jean-Victor HERETE), Jérôme MOLAS (procuration à Anne-Marie GRAVE).

Soit 25 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Monsieur David PLANAS est élu secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES : Débat sur les Orientations Budgétaires 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L1612-26, L2312-1, R1612-49, D2312-3 ;

VU le Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté en séance publique par Monsieur le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

VU le débat suivant la lecture du rapport ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 31 dont 6 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2026 de la Communauté de Communes du Haut Vallespir ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous actes y afférents ;
- **DIT** que, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 29 janvier 2026,

Le secrétaire de séance

David PLANAS

Le Président

Claude FERRER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.